



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° TRA-EQ-117

Remplacement de véhicules par des véhicules neufs performants pour les particuliers ou les collectivités

1. Secteur d'application

Véhicules de catégories M1 selon l'article R311-1 du code de la route.

2. Dénomination

Remplacement de véhicules par des véhicules neufs performants.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les véhicules privés acquis dans le cadre d'une flotte d'entreprise et faisant l'objet d'une déclaration TVS ne sont pas éligibles.

Pour être éligible, chaque véhicule neuf performant présente un niveau d'émissions de CO₂ inférieur à 116 gCO₂/km. Les émissions de CO₂ du véhicule sont indiquées sur le certificat d'immatriculation.

Le bénéficiaire de l'opération est soit un particulier, soit une collectivité.

La preuve de réalisation de l'opération est la facture d'achat ou le contrat de location du véhicule. Elle mentionne que le véhicule est neuf, son numéro d'immatriculation ou son numéro d'identification.

Dans le cas de la location, la durée du contrat est égale ou supérieure à 24 mois.

A partir de 5 véhicules renouvelés par une collectivité, la déclaration est groupée.

Les documents justificatifs spécifiques à l'opération sont :

- une copie barrée de chaque certificat d'immatriculation du (ou des) véhicule(s) cédé(s) par le bénéficiaire pour le remplacer par un véhicule neuf ;
- une copie du ou des nouveaux(s) certificat(s) d'immatriculation(s) ;
- et dans le cas d'une déclaration groupée, la feuille de calcul, disponible sur le site Internet de la Direction Générale de l'Energie et du Climat du ministère chargé de l'énergie, décrivant les cessions et acquisitions correspondantes et comportant un tableau de résultat final avec le calcul du montant des certificats d'économies d'énergie. Le document comporte un état récapitulatif des véhicules cédés, acquis ou loués précisant, l'immatriculation, la date de mise en circulation des véhicules, la date de cession pour les véhicules cédés et, pour les véhicules acquis ou loués, la date d'acquisition par le bénéficiaire et les émissions de CO₂. Ce document est daté et signé par le bénéficiaire.

4. Durée de vie conventionnelle

8 ans.



5. Montant de certificats en kWh cumac

Déclaration par véhicule :

Catégorie de véhicule	Montant en kWh cumac		Différence d'émission de CO2 entre la référence et le véhicule acquis (gCO2/km)
M1	340	X	(116-E)

E est l'émission de CO2 du véhicule acquis indiquée sur le certificat d'immatriculation.

Déclaration groupée :

Catégorie de véhicule	Montant en kWh cumac		Différence d'émission de CO2 entre la référence et les véhicules acquis (gCO2/km)		Nombre de véhicules
M1	340	X	(116-E)	X	N

E est la moyenne des émissions de CO2 en gCO2/km des véhicules acquis ou loués dans le cadre de l'opération.

Exemple : Pour 10 véhicules acquis dont l'émission moyenne de CO2 est de 100 gCO2/km, le montant du forfait est calculé comme suit :

$$340 \times (116-100) \times 10 = 54\,400 \text{ kWh cumac}$$



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-117,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.**

A/ TRA-EQ-117 (v. A16.1) : Remplacement de véhicules par des véhicules neufs performants.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

*Date d'achèvement de l'opération (ex : date de la facture ou autre preuve de réalisation) :

Référence des documents de preuve de réalisation de l'opération :

*Type d'opération :

☐ Déclaration par véhicule

☐ Déclaration groupée (à partir de 5 véhicules renouvelés par une collectivité)

Dans le cas d'une déclaration par véhicule :

*N° d'immatriculation du véhicule cédé :

*N° d'immatriculation du véhicule acquis :

*Emissions de CO₂ du véhicule acquis (gCO₂/km) :

Dans le cas d'une déclaration groupée :

L'ensemble des véhicules de la flotte de la collectivité, objet de l'opération, est détaillé dans la feuille de calcul jointe à cette attestation.

*Le nombre de véhicules acquis ou loués dans le cadre de l'opération est de :

*Il est égal au nombre de véhicules cédés : ☐ OUI ☐ NON

*Chaque véhicule acquis ou loué a une émission de CO₂ inférieure à 116 gCO₂/km : ☐ OUI ☐ NON

*Moyenne des émissions de CO₂ des véhicules acquis ou loués neufs dans le cadre de l'opération (gCO₂/km) :

A ne remplir que si les véhicules neufs sont en location :

*La durée de location est supérieure ou égale à 24 mois : ☐ OUI ☐ NON



**Annexe 2 à la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-117,
définissant le modèle de tableau récapitulatif des opérations d'économies d'énergie**

PERSONNES PHYSIQUES

Raison sociale du demandeur	SIREN du demandeur	Référence Emmy de la demande	Référence interne de l'opération	Nom du bénéficiaire de l'opération	Prénom du bénéficiaire de l'opération	Numéro d'identification du véhicule cédé figurant sur le certificat d'immatriculation

Suite du tableau

Code postal sans cedex	Ville	VOLUME CEE « hors précarité énergétique » (kWh cumac)	VOLUME CEE « précarité énergétique » (kWh cumac)	Référence de la fiche d'opération standardisée	Date d'engagement de l'opération

Suite du tableau

Date d'achèvement de l'opération	NATURE de la bonification	SIREN du professionnel	RAISON sociale du professionnel

PERSONNES MORALES

Raison sociale du demandeur	SIREN du demandeur	Référence Emmy de la demande	Référence interne de l'opération	Numéro d'identification du véhicule cédé figurant sur le certificat d'immatriculation ou dans le cas d'une déclaration groupée le nombre de véhicules renouvelés	Adresse de l'établissement réalisant l'opération	Code postal de l'établissement réalisant l'opération (sans cedex)

Suite du tableau

Ville de l'établissement réalisant l'opération	Raison sociale du bénéficiaire de l'opération	SIREN	Adresse du siège social du bénéficiaire de l'opération	Code postal sans cedex	Ville	VOLUME CEE « hors précarité énergétique » (kWh Cumac)



Suite du tableau

VOLUME CEE « précarité énergétique » (kWh Cumac)	Référence de la fiche d'opération standardisée	Date d'engagement de l'opération	Date d'achèvement de l'opération	NATURE de la bonification	SIREN du professionnel	RAISON sociale du professionnel